



Cadre de suivi et évaluation

Décision adoptée par courriel le 30 mars 2018

EB.2018.04.

Le Conseil d'administration

1. Rappelle ses diverses décisions ayant traité dans le passé du système de S&E et ses demandes d'amélioration constante du cadre de S&E du Fonds fiduciaire ([EB.2016.03](#); [EB.2016.11](#), [EB.2017.05](#); [EB.2017.13](#));
2. Reconnaît l'importance de disposer d'un système de S&E simple et efficace par rapport au coût qui permet de :
 - a. Recueillir, transférer, consolider, archiver et analyser aisément les données spatiales et non spatiales de manière à faciliter le suivi de l'avancement et les impacts des programmes, depuis le niveau du terrain jusqu'au niveau provincial, national et régional;
 - b. Suivre et mettre en évidence l'avancement par rapport aux jalons de performance prévus dans la Lettre d'intention;
 - c. Surveiller le respect des engagements pris en matière d'utilisation des terres par les parties prenantes, collectivement ou individuellement, les autorités politiques et administratives, et les communautés locales);

- d. Surveiller les menaces et évaluer les impacts (moteurs de déforestation / changements du couvert forestier) afin de permettre une gestion adaptatrice;
- e. Dégager et favoriser des synergies entre les programmes de CAFI (dans l'espace et par thème);
- f. Faciliter l'alignement des initiatives pertinentes pour les investissements de CAFI (positivement ou négativement) de manière à obtenir des impacts collectifs supérieurs et à éviter les financements redondants;
- g. Permettre une mutualisation entre les parties prenantes (par exemple pour le recueil et la vérification des données).

3. Prie le Secrétariat de CAFI conjointement avec les organismes d'exécution de

- a. Formuler des normes et des processus de suivi et de communication d'information pour les pays et les programmes qui incluent des données spatiales (à savoir un « Protocole de S&E »), en collaborant avec les initiatives existantes et en tirant parti lorsqu'il convient.
- b. Définir des données spatiales en rapport direct avec les exigences en matière de communication d'information (à savoir les cadres de résultats des divers programmes/du portefeuille global) qui devraient être communiquées conjointement avec les rapports ordinaires;
- c. Formuler une proposition de concept de système de S&E global (à savoir « CAFI-HUB ») qui tienne compte de manière efficace des besoins et des défis mentionnés ci-dessus, à présenter au Conseil d'administration pour examen et décision relative aux actions de suivi ultérieures.